

Nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(1993)**

Heft 17

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

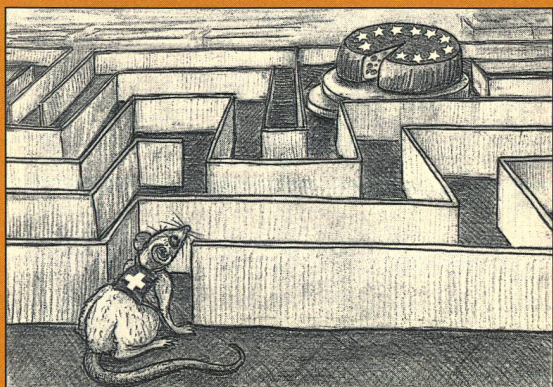
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Nouvelles

Europrojets : ce qui va changer

Comme l'ont montré les premiers contacts officiels qui ont suivi le «non» à l'EEE, la participation intégrale de la Suisse aux programmes de recherche de la Communauté européenne n'est pas pour demain. Nos chercheurs sont, par conséquent, condamnés à coopérer «projet par projet» et ils ne peuvent pas bénéficier de la manne de Bruxelles.



Toutefois, en vertu de l'«Arrêté fédéral sur le financement de la participation de la Suisse aux programmes de recherche et d'éducation des Communautés européennes pour la période 1993-1996», l'**Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES)** est en mesure de financer des participations suisses aux projets communautaires qui ont été sélectionnés par la Commission des CE.

Afin d'unifier les procédures et rendre les critères de sélection aussi proches que possible de ceux qu'applique Bruxelles, le **Fonds national** et l'OFES ont conclu un accord, au terme duquel toutes les demandes de subside présentées par des chercheurs suisses et concernant des projets communautaires seront envoyées à l'OFES.

L'OFES transmettra cependant au Fonds national, pour expertise scientifique, les demandes relevant de la recherche fondamentale, notamment celles concernant l'un ou l'autre des trois programmes pour lesquels ce dernier joue le rôle de point de contact: *Environnement; Biotechnologie; Recherche biomédicale et sanitaire.*

Les «europrojets» qui ont été approuvés et suivis administrativement par le Fonds national avant le mois d'avril 1993 ne sont pas concernés par cette nouvelle procédure.

Un chercheur suisse qui souhaite participer à un projet communautaire doit donc, pour obtenir un subside en Suisse, suivre la procédure suivante: dès le moment où le projet communautaire est présenté à la Commission des CE, il informe l'OFES (ainsi que le point de contact du programme concerné) de sa participation, en leur remettant une copie du projet. Dès que le coordonnateur du projet a reçu, par écrit, la décision provisoire de subventionnement de la Commission, le chercheur présente à l'OFES, sur formulaire spécial, une demande de subside pour sa partie de projet.

Formulaires et renseignements supplémentaires: Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), Secrétariat, tél. 031/ 61 96 95


Une avalanche de demandes

Ce ne sont pas moins de 1271 nouvelles requêtes de subsides de recherche qui ont été soumises au Fonds national lors des deux échéances fixées au 1^{er} octobre 1992 et au 1^{er} mars 1993. Le total demandé est

une nouvelle fois impressionnant: 404,9 millions de francs! Or, le plan de répartition pour 1993, tel qu'il a été soumis au Conseil fédéral pour ratification, prévoit un montant total de 219,9 millions – cela fait 185 millions de différence...

Le Fonds national constate que l'écart entre les sommes demandées et l'argent disponible se creuse malheureusement d'année en année. Inévitablement, son Conseil de la recherche aura la très ingrate mission de décider de ne pas soutenir des projets de valeur, ou de ne les soutenir que partiellement.

La **Division III Biologie et médecine** est la plus sollicitée avec 496 requêtes pour 175,2 mio de francs (alors que 94,6 mio sont planifiés). La **Division II Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur** la suit de très près avec 482 requêtes pour 164,2 mio de francs (planifiés: 94,6 mio). Enfin, la **Division I Sciences humaines et sociales** a reçu 293 requêtes pour un total de 65,5 mio de francs (planifiés: 30,7 mio).

Les demandes de bourses pour chercheurs avancés, destinées à la formation d'une nouvelle génération de professeurs, dépassent de très loin, elles aussi, les moyens disponibles. A l'échéance du 1^{er} février, la Division I a reçu 53 demandes (totalisant 5,2 mio contre 2,6 mio disponibles); la Division II en a reçu 65 (5,4 mio contre 1,4 mio), et la Division III en a enregistré 71 (6,1 mio contre 4,1 mio). Il y aura donc beaucoup de chercheurs déçus... 

HORIZONS paraît quatre fois par an et existe aussi en version allemande (HORIZONTE).

Le choix des sujets de ce numéro n'implique aucun jugement qualitatif de la part du Fonds national, mais vise à montrer la diversité des recherches qu'il encourage.

Il est possible de recevoir gratuitement et régulièrement HORIZONS en s'adressant au :

Fonds national suisse de la recherche scientifique, Service d'information, case postale 8232, 3001 Berne. Téléphone: (031) 27 22 22 Téléfax: (031) 23 30 09